

Les pauvres Iroquois furent distribués sur les galères à Marseille. Sérigny, frère de d'Iberville, qui possédait parfaitement leur langue, leur fut donné pour interprète. Du moins c'est ce qui appert par une lettre du ministre à l'intendant des galères à Marseille :

“ Le Sieur de Sérigny n'étant plus nécessaire pour l'instruction des Iroquois, vous pouvez le renvoyer à Rochefort.

Le Roi a eu égard à ce qui lui a été représenté que ces Iroquois ont besoin d'une nourriture plus forte que celle d'ordinaire, et Sa Majesté veut bien que vous les fassiez traiter de mesme que les nègres du Sénégal.”

Dès 1688, Denonville, regrettant sans doute sa mauvaise action, demanda de renvoyer les captifs iroquois au Canada.

Le 9 février 1689, le ministre écrivait au sieur La-font :

“ Vous aurez soing d'embarquer sur le vaisseau qui portera les Invalides les Iroquois qui sont aux galères. ”

On est sous l'impression que trois de ces sauvages seulement survivaient lorsque le roi donna l'ordre de les renvoyer au Canada. Le document suivant prouve le contraire :

“ Rôle des Iroquois qui sont sur les galères du roy que Sa Majesté veut estre remis au chevalier de Beaumont pour les conduire à Rochefort, sçavoir :

Atoguen,	Chonouaest,	Achenecra,
Otongura,	Ochistac,	Oucestawa,
Cataraqui,	Oanouy,	Jiersson,
Tournagarate,	Jonochiaron,	Daguen-Duasem ,
Ochitagon,	Knakuagatier,	Grande-Ongoy,
Onouaye,	Oahan,	Ariouez Baptiste-Jean
Ratavanouart,	Scachinate,	Ocha. ”